

Congrès UD-FO 35
27 septembre 2019 **FOUGÈRES**



Sous la présidence
d'Yves VEYRIER,
Secrétaire Général de la confédération

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES

N°203

Déposé le 20 juin 2019

À distribuer avant le 22 juin 2019

PIC RENNES ARMORIQUE

P1

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**INTER
PRO35**

**Le SYNDICALISME
INDÉPENDANT**

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**JUIN 2019
N°203**

Au sommaire

- ÉDITORIAL (P1)
- FOUGÈRES (P2)
- 11 MAI (P3)
- COMMUNIQUÉ UDR (P4)
- HISTOIRE (P5)
- EN DIRECT DES SYNDICATS (P6)
- EN DIRECT DE L'UD (P7)
- CALENDRIER DES STAGES, CONGRÈS UD, PERMANENCES UL ET AFOC, INFOS ET LE DESSIN DE PATOCHE (P8)



“ L'UNITÉ POUR GAGNER !

Il en est souvent ainsi quand le mouvement syndical semble impuissant à bloquer la régression sociale, la désunion s'installe.

Nous pourrions nous aussi dans notre Union Départementale polémiquer sur telle ou telle position, critiquer telle ou telle posture. Il nous semble à l'inverse que notre responsabilité impérieuse est de dépasser cette tentation et cette impasse et de construire l'unité.

L'unité sur des bases claires avec les organisations syndicales qui résistent encore à la « macroneuse », arme de destruction des conquêtes sociales.

L'unité aussi en interne ce qui n'exclut nullement les discussions franches.

L'unité pour défendre les libertés, le syndicalisme indépendant, les droits collectifs et les services publics sans lesquels la République s'étiole.

L'unité pour défendre notre système de retraite par répartition contre le projet de retraite par point. La bataille sera rude et il nous faudra nous y engager résolument.

L'unité s'impose plus que jamais pour être à la hauteur des enjeux, à la hauteur de notre histoire, à la hauteur des attentes de nos adhérent(e)s et au-delà de tous les salarié(e)s, privé(e)s d'emploi, retraité(e)s et de la jeunesse.

L'UNITÉ POUR GAGNER !

**"VIVE LA SOCIALE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 17 juin 2019

Fabrice LERESTIF

Secrétaire Général

LA CITATION DU MOIS



"Être contesté,
c'est être constaté"

Victor HUGO
1802-1885

DANS LES ARCHIVES DE FOGÈRES

Congrès de l'Union Départementale d'Ille-et-Vilaine des 15 et 16 mars 1947 :

En l'absence du camarade Benoit Frachon le camarade MÉRY de l'Union Départementale du Finistère ouvre la séance à 15 heures.

Le camarade Geffroy rend hommage au camarade CHÉREAU pour son activité déployée au sein des syndicats et de notre Union départementale.

GEFFROY souhaite la bienvenue à tous les congressistes qui sont toujours plus nombreux puisque **l'effectif de l'U.D. a subi une augmentation de 26 pour cent pour l'année 1906**. Il aborde ensuite les efforts des unions locales et de l'U.D. en ce qui concerne les salaires, ravitaillement ou au cours du mois de février 388 000 kilos de viande pour l'extérieur. Toutefois, il souligne la lutte continue que les organisations ouvrières ont du mener hardiment contre ceux qui...



...voulait, en profitant de la situation économique du pays, s'édifier des fortunes.

Un gros effort a été fait par nos unions locales pour l'éducation de nos camarades aux comités d'entreprise, permettant à nos délégués les contrôles du prix de revient et bénéfiques réalisés par le patronat. Démontre l'action ouvrière dans la production et le rendement de nos usines. Grâce à notre action et sous l'égide de la C.G.T., le problème de la main d'oeuvre a été réalisé en partie pour l'ouverture de Chantiers Ecoles, ou Centres de promotion ouvrière dans différentes villes du département.

Relate, certains qui malgré les interventions de l'Union Départementale n'ont pas eu de sanctions contre les trafiquants. Souligne les initiatives de l'Union départementale pour les loisirs des jeunes avec la participation des femmes. Initiatives laissant entrevoir à notre action syndicale des horizons nouveaux. Satisfaite...

...que l'Union départementale continue tous ses efforts, en vue de l'unité syndicale, qui permettra à tous les travailleurs de mener une lutte qui nous est imposée par un patronat de combat. Lutte victorieuse, où tous les travailleurs auront acquis le bien être, la liberté et la paix dans le monde.

Diverses interventions seront apportées par divers délégués, notamment en ce qui concerne l'organisation du Congrès, minimum vital, actions à faire en face de nos camarades ouvriers agricoles qui se heurtent au nombre de 27 000 dans notre département. Journal « Le Semeur », conséquences du timbre unique. Activité de certains syndicats.

À nouveau, Geffroy redonnera certaines précisions, et, finalement, **le rapport moral sera adopté à l'unanimité moins les syndicats de l'union locale de Vitry.**

Le trésorier Brégouit, fait le rapport ...

... financier qui soulèvera peu d'objections et sera adopté à l'unanimité.

Des rapports fait par divers camarades sur les loisirs, problème féminin, sécurité sociale. seront soumis aux délégués qui les adopteront à l'unanimité. Les modifications aux statuts rapportées par le camarade Daniel, soulevant des protestations de la part de diverses délégations, notamment de Fougères, démontrant après modifications la supériorité des gros syndicats.

Toutefois, les modifications seront adoptées par une partie des syndicats. 168 pour 30 contre 19 pour le renvoi

Étant donné l'heure tardive, les délégués de Fougères quitteront le congrès avant la fin de celui-ci, la commission de résolutions n'ayant pas encore

Dans les archives de l'Union Locale de Fougères se trouve un cahier de « **procès verbaux des réunions** ». Cet exemplaire ne comporte que quatre pages de notes toutes consacrées au congrès de l'UD des 15 et 16 mars 1947.

Pas de mention de l'endroit où se tenait ce congrès, ni du nombre de participants mais un résumé des débats et votes. À lire avant notre XXXVII^{ème} congrès qui se tiendra À Fougères justement le 27 septembre prochain.

C'était le dernier congrès avant la scission et le mois prochain nous publierons le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 décembre de la même année qui décidait de quitter la CGT pour créer la CGT-FO.

Joël JOSSELIN - Juin 2019

Défendons nos services publics !

Réunion publique
mardi 11 juin à Rennes
à 18h
Place de la République

- NOTRE hôpital
- NOTRE école
- NOTRE bureau de poste
- NOTRE commune
- NOS démarches administratives
- NOTRE EHPAD
- NOS transports
- NOTRE retraite

Force Ouvrière Ille-et-Vilaine organisait conformément au mandat donné un meeting public le 11 juin à Rennes à 18H place de la République en défense des services publics avec Christian GROLIER secrétaire général de la Fédération Générale des Fonctionnaires - FGF-FO et de l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique - UIAFP-FO.

11 JUIN

Ce meeting de rue qui se voulait « *modeste mais résolu* » a rassemblé un peu plus de 70 militants malgré une météo capricieuse. Il s'inscrit dans la mobilisation pour bloquer l'agression du pouvoir contre les services publics et ses agents, donc contre la République « *Si les services publics sont affaiblis, disloqués, voire privatisés la liberté, l'égalité et la fraternité ne seront plus que des mots creux et une forme de barbarie s'installera inéluctablement sur le plan social, démocratique et environnemental* ».

Ce meeting a fait passer aussi un message fort d'unité particulièrement nécessaire en ces temps compliqués.



Force ouvrière manifeste pour les services publics



meeting de rue pour la défense des services publics a rassemblé environ 70 personnes.

Le syndicat Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine a organisé, mardi soir, un meeting de rue, place de la République, pour la défense des services publics avec Christian Grolier, secrétaire national de la Fédération générale des fonctionnaires FO. Il a rassemblé environ 70 militants, avant de grosses averses orageuses.

« Une mobilisation modeste mais résolue, pour bloquer l'agression du pouvoir contre les services publics et ses agents, donc contre la République, insiste Fabrice Lerestif, le secrétaire de l'Union départementale. Si les services publics sont affaiblis, disloqués, voire privatisés, la liberté, l'égalité et la fraternité ne seront plus que des mots creux et une forme de barbarie s'installera inéluctablement sur le plan social, démocratique et environnemental. »

| OUEST-FRANCE 13/06/2019

"Le projet de loi de transformation de la Fonction Publique que propose le gouvernement présente un réel danger pour notre modèle social et les valeurs républicaines qu'il représente." ...

Christian GROLIER



NON À LA RETRAITE PAR POINTS !

« Quel sera le montant de ma retraite avec la « retraite par points ? »

La réponse est : **Je ne sais pas.**

En effet, les cotisations salariales donneront droit à un certain nombre de points mais chaque année le gouvernement décidera de la valeur du point d'achat et de la valeur du point de liquidation au départ à la retraite en fonction de la conjoncture économique.

« À quel âge pourrais-je partir à la retraite avec la retraite par points ? »

La réponse est : **Je ne sais pas.**

En effet, l'âge dit « légal » de départ sera purement virtuel car compte-tenu du petit montant de la retraite, le salarié n'aura d'autre solution que de poursuivre son travail jusqu'à..... pour avoir une retraite décente.

M. Delevoye, délégué par Macron à la commission de concertation, l'a reconnu lui-même au cours d'un colloque au Sénat, le 19 avril 2018 : **« Le vrai sujet, c'est que le système de demain soit adaptable soit aux périodes de tempête, soit aux périodes de croissance. Et que nous puissions, sans psychodrame, avoir cette capacité d'adaptation ».**

Un salaire de référence : 25 meilleures années pour le privé ; 6 derniers mois (hors primes) pour les fonctionnaires ; une durée de cotisations exigées pour bénéficier (carrière, etc...), et donc, automatiquement, le montant des retraites sera à la baisse.

« Le système de retraite par points, j'y suis favorable. Mais il ne faut pas faire croire aux Français que ça va régler le problème des retraites. Le système par points, en réalité, permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : baisser chaque année la valeur des points et diminuer le niveau des pensions. » (François Fillon, au « Grand Oral devant les Patrons » en 2016). C'est un expert qui parle car directement associé aux contre-réformes de 2003, 2007 et 2010...

Actuellement, notre système de retraite est basé sur la solidarité. **Que l'on dépende du régime général, de celui des fonctionnaires ou d'un régime spécial, les modes de calcul des retraites ont une architecture similaire** : pour le public, les 6 derniers mois de traitement ; pour le privé les 20 meilleures années. Avec la retraite par points, ce qui est pris en charge ce sont TOUTES les années de la carrière. Les périodes de chômage, de maladie, de maternité, d'accident du travail, ne sont pas pris en charge.

En réalité, avec un régime par points, il n'y a plus d'âge de départ à la retraite ni de durée de cotisations.

Et les pensions de réversion ? Toutes menacées.

Il est envisagé de prendre en charge le revenu fiscal du foyer. Par exemple, Jean a une retraite de 1800 € ; sa femme Simone, 1200 € ; leur revenu fiscal est 3000 €. (3000 : 2 = 1500). Si Jean décède, Simone aura une retraite de 1200 € + 300 €. Si Simone décède la première, Jean restera avec ses 1800 €.

C'est bien d'un changement de société qu'il s'agit : tourner toute l'économie nationale vers les actionnaires et les entreprises au détriment des droits de toute la population, de toute solidarité.

La Confédération Force Ouvrière a décidé de quitter les dernières réunions de la commission de concertation.

Quant à Edouard Philippe, Premier Ministre, il a annoncé qu'il est pour un départ légal à 64 ans !!!

Nous sommes tous concernés :
salarié, jeune, actif, retraité.

**Défendons le système basé sur le salaire différé
et la Sécurité Sociale de 1945.**

La fonction publique : Ossature historique de l'État

HISTOIRE



Haut-relief de la colonne du monument à la République, place de la République à Paris, rappelant la séance de l'Assemblée nationale où fut votée la fin des privilèges féodaux, dans la nuit du 4 août 1789.

Avec l'apparition de l'idée d'États-Nations en Europe au milieu du Moyen Âge, les gouvernants ont construit petit à petit une administration. La particularité française réside dans sa fonction publique républicaine, aujourd'hui attaquée de toutes parts.

Quand les rois de France veulent imposer leur autorité sur les grands seigneurs, surtout à partir de Philippe le Bel (1285-1314), ils s'entourent d'hommes liges : des officiers et des commissaires. Rapidement, la fonction des officiers (l'office) devient héréditaire et achetable (la vénalité). Quant aux commissaires (intendants de justice, police, finances), ils ne sont pas propriétaires de leur charge et leur tâche consiste aussi à surveiller les officiers. Avec la nuit du 4 août la vénalité des offices est abolie avec tous les autres privilèges. D'ailleurs, l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 stipule : "[...] tous les citoyens [...] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et leurs talents".

La fonction publique républicaine

Dans sa grande œuvre administrative, Napoléon professionnalise la fonction publique (grades, emplois, avancement, horaires...). Sous la IIIe République, avec un État fortement centralisé, la fonction publique se renforce en pouvoir et en effectifs. Avec une forte instabilité des cabinets, ce sont bien souvent les hauts fonctionnaires qui « tiennent la boutique ». Au début du XXe siècle les femmes y font leur entrée et les syndicats apparaissent timidement (municipaux, hospitaliers, instituteurs, postiers). Mais il n'existe toujours pas de statut général de la fonction publique. C'est le gouvernement de Vichy qui publie le premier statut en septembre 1941, pour mieux encadrer et surveiller la fonction publique (serment d'allégeance).

Avec la Libération, les fonctionnaires obtiennent enfin la reconnaissance de leurs droits. Statuts de 1946, de février 1959, de juillet 1983 (droits et obligations pour tous les fonctionnaires), de janvier 1984 (fonction publique d'État et territoriale) et de janvier 1986 (hospitalière). Avec les lois de décentralisation de 1982 et suivantes, le nombre de fonctionnaires territoriaux augmente pour faire face aux nouveaux besoins de l'administration et des administrés. Depuis une quinzaine d'années, à coups de réformes lancées par les gouvernements successifs, les droits et acquis des fonctionnaires sont remis en cause : baisse des effectifs, gel des salaires (du point d'indice) et des pensions... L'attaque frontale du statut général que constitue

L'importance de la loi de 1946

Cette loi, issue de l'esprit du programme du Conseil national de la Résistance, trop souvent oubliée, est pourtant capitale. À la Libération, l'administration est en partie épurée et les nouveaux dirigeants veulent l'ouvrir et la démocratiser, d'où la loi du 19 octobre 1946. Le Parlement adopte à l'unanimité le premier statut général républicain des fonctionnaires. Les droits syndicaux et le droit de grève sont alors reconnus officiellement et pleinement à ces travailleurs de l'État.

CSE-ARASS tous collèges confondus employés et cadres :

FO arrive en tête au 1^{er} tour des titulaires/suppléants ARASS

FO 45.56% CGT: 29.58% CFDT: 24,06%

CSE ARASS FO - 4 élus titulaires :

Jacques, Corinne, Thierry, Carole.

CSE ARASS Direction Générale - 1 élue suppléante FO

sur 1 poste à pourvoir : Sophie.

Établissement AEREA 2 élues FO sur 2 : Claire et Malika,

Établissement Quengo Resto 1 élu FO sur 2 : Michel.

Ballotage favorable deuxième tour 14 juin dans le collège

cadre 3 candidats FO sur 4 postes à pourvoir 1 candidat

CFDT, aucun candidat CGT

Résultats 2nd tour :

CSE ARASS Collège Cadre - FO 35,71% 3 élus :

Cédric, Florence et Kerstin - 1 élu CFDT

CSE ARASS Kergoat ST. MALO Collège Employés Suppléants

FO 1 élue : en tête Carole sur 2 postes à pourvoir, 2nd 1 élu CGT

Bravo et remerciement à la section syndicale Béatrice LETOURNEUR / ARASS pour le syndicalisme de combat et humain de tous les instants.

Contact : jacquesmarcel_taltec@orange.fr

SPEP-FO

Les enseignants du privé inquiets face aux réformes



Sept syndicats appelaient à la grève dans l'enseignement privé, ce jeudi 16 mai. Selon eux, les réformes en cours vont aboutir à des suppressions de postes d'enseignant et à rendre leur statut plus précaire.

Ils étaient environ 150 enseignants rassemblés ce jeudi 16 mai, à midi, devant le rectorat à Rennes, bloquant provisoirement la rue d'Antrain. Les syndicats présents, CFDT, CGT, FO, CFTC ... **s'inquiètent des conséquences de la loi « pour une école de la confiance »** initiée par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer.

En Bretagne, l'enseignement privé est particulièrement implanté: près de 40% des élèves y sont scolarisés.

Comme leurs collègues du public, les enseignants mobilisés ce midi s'inquiètent de voir le nombre de postes diminuer, et que les professeurs titulaires soient remplacés par des maîtres délégués, en contrat précaire. Ils réclament « *l'arrêt des réformes en cours* » et la titularisation des enseignants « *en contrat non définitif* ».

JT France 3 - Bretagne 16/05

FO-FPS

À Vitré comme ailleurs, on fait grève à l'hôpital



À 16 h, les soignants grévistes ont convergé jusqu'à la place de la Gare pour sensibiliser les Vitréens à leurs conditions de travail et faire signer une pétition.

Un mois après un premier débrayage, une soixantaine de soignants de l'hôpital de Vitré se sont remis en grève pour dénoncer des conditions de travail toujours plus difficiles et un horizon morose.

| OUEST-FRANCE 13/06/2019

FGF-FO



VENDREDI 7 JUIN DIFFUSION DE FLYERS POUR LE MEETING DE RUE DU 11 JUIN DEVANT LE RESTAURANT ADMINISTRATIF

INFO STAGE / Le stage CONNAITRE SES DROITS

aura bien lieu du Mercredi 18 au Vendredi 20 SEPTEMBRE
(et non du 25 au 27 Septembre : CONGRÈS de l'UD oblige !!!)

Il reste des places.

Rappelons que ce stage s'adresse en priorité au IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.

**en
direct
de
l'UD**

AG UL REDON

L'AG électorale de l'Union Locale de Redon s'est tenue vendredi 14 juin au soir sous la présidence du SG de l'UD.

Le rapport d'activité, le bilan financier ont été validés à l'unanimité.



Au terme de la discussion le bureau a été élu et c'est Anne Seillon (crédit agricole) qui devient secrétaire de l'UL succédant ainsi à Nicolas Bernard qui devient Secrétaire adjoint.

Contact : fo.redon@yahoo.fr

CAISSE SOLIDARITÉ INTERPROFESSIONNELLE :

Le pouvoir et ses subsidiaires sont décidés à faire taire toute résistance sociale.

Cela passera à n'en pas douter par une forme d'asphyxie financière, qui commence par une baisse déjà sensible des subventions, conjuguée à l'augmentation de tous les coûts.

Il est clair que la période qui vient sera difficile pour le syndicalisme indépendant et donc pour l'UD FO Ille-et-Vilaine.

Il faut bien évidemment développer encore et toujours notre syndicalisation.

Mais en attendant si chaque adhérent(e) verse ne serait ce que quelques euros, la "force ouvrière" pourra continuer de s'exprimer pleinement dans les semaines et les mois qui viennent.

Chacun en mesure l'enjeu fondamental.

Lien Paypal via le site de l'UD <http://www.udfo35.fr/>
ou chèque à l'ordre UD FO 35 à envoyer :
35 rue d'Échange 35 000 Rennes
avec au dos la mention : "Caisse Solidarité interpro".

Alain et Florence nous ont quittés

Nous venons d'apprendre les décès d'Alain LE TAINURIER, ancien trésorier de l'UD et celui de Florence KERYELL militante FO à la ville de Rennes.

À leurs familles, à leurs proches l'UD apporte son fraternel soutien.

Florence KERYELL est décédée à l'âge de 53 ans.

Elle était assistante administrative au Service Conduite d'Opération Programmation à la Ville de Rennes, elle était membre du Conseil du Syndicat de la Ville de Rennes, du CCAS et de Rennes Métropole et membre de l'AFOC.

Alain LE TAINURIER est décédé à l'âge de 54 ans.

Membre de la CE de l'UD depuis le 28 mai 2004 (32^{ème} congrès à Melesse).

Élu comme trésorier adjoint le 11 mai 2007 lors du 33^{ème} congrès.

Puis comme trésorier le 11 juin 2010 lors du 34^{ème} congrès jusqu'en 2013

Administrateur OPCALIA et délégué MACIF.

**RÉFORME DES RETRAITES :
FO DIT STOP !**

POUR L'AMÉLIORATION DES PENSIONS
CONTRE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ
POUR LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS
FO DIT STOP AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !

**RASSEMBLEMENT A PARIS
LE 21 SEPTEMBRE 2019**

RÉGIME UNIVERSEL
ÂGE DE DÉPART
MONTANT DES PENSIONS
SOLIDARITÉ
RÉVERSION
DURÉE DE COTISATIONS

CAMPAGNE
D'INFORMATION ET
DE MOBILISATION

PLUS FORTS ENSEMBLE
FORCE-OUVRIERE.FR

à
noter
dans
votre
agenda

FO
UD Ille-et-Vilaine

FOUGÈRES
27 SEPTEMBRE 2019
SALLE DE L'AUMAILLERIE

**XXXVII^{ÈME}
CONGRÈS
DE L'UNION
DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
D'ILLE-ET-VILAINE**



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !



NOS Le calendrier des stages stages du 2nd semestre 2019

DATES	INTITULÉ DU STAGE
du 18 au 20 septembre (3 jours)	CONNAÎTRE SES DROITS
COMPLET	DÉCOUVERTE FO
du 2 au 3 décembre (2 jours)	TRÉSORIER DES SYNDICATS

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

NOS Unions Locales

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGERES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
13, rue Pasteur 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr
Vendredi 11h30-14h30

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.80
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr



Association de défense
des Consommateurs et des Locataires

PERMANENCES

À l'Union Départementale FO 35

35, rue d'Échange, Tél. 02 99 65 36 66
Lundi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00
Mardi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00
Mercredi : 14h00 à 17h30
Jeudi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00
Vendredi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

À la Maison de la Consommation

48, Bd Magenta, Tél. 02 99 30 44 41
Lundi de 14h00 à 17h30
Jeudi de 10h00 à 12h00
Sans rendez-vous : mardi, mercredi et vendredi après-midi + permanences à la MCE.
Pour les autres horaires uniquement sur rendez-vous.

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à votre
1^{er} paiement 2019
TIMBRES 2019 : 4,75 €
tresorerie.udfo35@orange.fr